



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 41117

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le remboursement des frais d'assurance maladie dont bénéficient les indépendants retraités du commerce. Les prestations dont disposent ces derniers sont en effet inférieures de 4 points à celles des retraités anciens salariés, cotisant pourtant au même taux de CSG. Les indépendants retraités du commerce considèrent cette situation comme profondément inéquitable. Il souhaiterait, en ce sens, connaître les éventuelles mesures qu'entend prendre son ministère en faveur d'une uniformisation des prestations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41117

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 791